Engagement sur les bonnes pratiques

Notre entreprise de galvanoplastie, Pro Plating SA, spécialisée dans les traitements de surface de produits horlogers haut de gamme, de par ses activités et son positionnement géographique, porte déjà une grande attention aux normes essentielles au bon déroulement de ses relations commerciales et professionnelles, tant sur le point humain que sociétal ou environnemental.

Pro Plating SA s'engage à conduire ses activités tout en veillant à produire des bénéfices sociaux, environnementaux et économiques, afin de contribuer, à son échelle, au développement durable mondial.

La ligne de conduite des affaires de Pro Plating intègre et respecte en tous points, la Charte et Déclaration Universelles des Droits de l'Homme ainsi que des Droits des enfants en vigueur.

En L'occurrence, Pro Plating s'engage à ;

- La non-discrimination des collaborateurs et des partenaires commerciaux sur la base de leur race, sexe, religion, handicap, affiliation politique, statut marital, orientation sexuelle, appartenance à un syndicat ou tout autre point dérogeant à la loi en vigueur en Suisse et dans les entreprises.

- Offrir à l'ensemble de ses collaborateurs quel que soit leur statut au sein de l'entreprise, un lieu de travail adapté, sécurisé et répondant aux normes en vigueur dans notre domaine d'application en matière de santé et sécurité.

- N'avoir recours en aucun cas au travail des enfants.

- N'avoir recours à aucun mauvais traitement, discrimination, abus, contrainte ou intimidation envers un collaborateur ou un partenaire, quelle qu'en soit la forme.

- Autoriser la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective de chacun de ses collaborateurs.

- Ne pas avoir recours au travail forcé ou obligatoire.

- Respecter la vie privée de ses collaborateurs et de ses partenaires commerciaux.

En cas d'observation de non-respect des droits de l'Homme ou de l'Enfant au sein de Pro Plating ou chez un de nos partenaires, une action corrective, suivant le canevas « protéger, respecter et réparer » sera entrepris.

Pro Plating s'engage à promouvoir, en tout temps, la diversité, l'équité et l'inclusion des travailleurs afin de contribuer à un environnement de travail professionnel et respectueux de toutes et tous.

Du recrutement à la formation en passant par, et sans s'y limiter, la rémunération ou le droit aux vacances, Pro Plating interdit toute discrimination, harcèlement ou traitement défavorable envers son personnel. Toute décision ne se prend uniquement sur des bases de compétence, d'aptitude et d'exigences liées au poste de travail, sans aucune discrimination que ce soit.

Politique relative à notre chaine d'approvisionnement en matières précieuses

En tant que PME, Pro Plating travaille de longue date avec un panel réduit de fournisseurs et s'efforce, au maximum de ses possibilités à exécuter son devoir de diligence envers eux.

Nous effectuons de manière régulière notre devoir de diligence selon les 5 étapes de l'OCDE, ce dernier s'appliquant jusqu'aux affineries de métaux précieux ou aux fournisseurs de solutions contenant des métaux précieux.

Ce devoir de diligence contribue à nous assurer que nos partenaires respectent notre éthique d'entreprise à suivre.

Notre éthique d'entreprise interdit, de quelque manière que ce soit et envers tous nos partenaires ;

- De communiquer à des tiers toute information liée contractuellement au droit des affaires et à la confidentialité requise entre Pro Plating et ses partenaires.
- Tout acte de corruption, paiement de pot-de-vin ou blanchiment d'argent.
- Toute forme de financement de terrorisme.
- La torture ou les traitements cruels, inhumains et dégradants.
- Le travail forcé ou obligatoire.
- Les pires formes de travail des enfants.
- Les violations et les atteintes aux droits de l'homme.
- Les crimes de guerre, ou autres violations flagrantes du droit humanitaire international, les crimes contre l'humanité ou le génocide.

Nous cesserons toute relation avec des fournisseurs en amont si nous identifions un risque indiquant raisonnablement qu'ils se livrent aux abus mentionnés ci-dessus, qu'ils s'approvisionnent auprès de tiers commettant ces atteintes graves ou qu'ils sont associés à ceux-ci.

Engagement sur la gestion des griefs externes et internes

En cas de grief constaté, toute partie prenante ou partenaire peut nous en faire part de manière électronique, de vive voix, par courrier ou par tout autre voie de communication à notre technico-commercial, ce dernier étant en charge de la gestion et du traitement des griefs ainsi que du devoir de diligence.

Les griefs ou plaintes acceptables doivent se rapporter aux différents aspects de la norme RJC-COP et sont, entre autres liées au(x) ;

- Droits humains, travail des enfants, travail forcé, santé et sécurité, discrimination, harcèlement, représailles après plainte, environnement, chaine d'approvisionnement et devoir de diligence, provenance responsable des matériaux, non-conformité aux normes RJC en vigueur.

Ne sont pas acceptés en tant que griefs ou plaintes en rapport avec le RJC-COP :

- Réclamation purement commerciale sur un produit, litige commercial, demande de remboursement de prestations, désaccord personnel sans impact RJC-COP, plainte manifestement abusive.

Ces listes sont non limitatives et non exhaustives.

Adresse de communication des griefs : commercial@proplating.ch.

Toute plainte ou grief sera traité de manière anonyme et n'engendrera aucune représailles, menace ou harcèlement.

En complément, Pro Plating intègre également, dans sa politique d'entreprise, les Objectifs de Développement Durable adoptés par les Nations Unies suivants :

Les 17 Objectifs de développement durable de l'ONU.

Le respect de ces normes ainsi que des bonnes pratiques éthiques, environnementales et sociales sont pour nous primordiaux afin de poursuivre notre promotion d'un développement durable pour notre planète. Dans ce but, Pro Plating a choisi 5 objectifs, sur lesquels nous travaillons afin de les améliorer et de les faire évoluer de manière positive, tant au sein de notre entreprise qu'avec nos partenaires commerciaux.

ODD n° 8 -- Travail décent et croissance économique

Malgré la pandémie mondiale, Pro Plating mise sur un avenir plus radieux et meilleur. Dans cette optique et afin de permettre une croissance économique future, nous avons engagé, depuis 2021, un apprenti en galvanoplastie.

Pro Plating offre, à l'ensemble de son personnel, sans distinction ni discrimination de quelque nature qu'elles soient, un environnement de travail décent, ainsi que des conditions de travail conformes et répondant aux exigences en vigueur dans la branche.

ODD n° 5 – Egalité des sexes

Pro Plating s'engage depuis toujours pour l'égalité des sexes au sein de ses collaboratrices et collaborateurs, tant au niveau salarial que social. Aucune décision ou action professionnelle ne sera prise en fonction du sexe du ou des collaborateurs.

A fin 2021, l'ensemble du personnel de Pro Plating était constitué à plus de 62% de femmes.
A fin 2022, l'ensemble du personnel de Pro Plating est constitué à plus de 67% de femmes.

ODD n° 12 – Consommation et production durable

La galvanoplastie nécessitant des quantités importantes d'eau, de consommables (produits chimiques et/ou toxiques) et d'annexes de production, Pro Plating a toujours mis une priorité à ne pas en surconsommer. De l'achat à l'élimination de produits chimiques par exemple, nous faisons appel aux maisons certifiées du marché suisse afin d'en assurer le recyclage selon les normes et traçabilité en vigueur. De plus, toutes les matières dangereuses et/ou chimiques sont triées de manière à garantir une bonne gestion environnementale et d'assurer leur élimination selon la législation suisse.

Nous évitons au maximum toute surconsommation inutile, tant au niveau des produits, de l'énergie que de l'eau.

Pro Plating a également mis en place pour ses collaborateurs, un recyclage des différentes matières premières utilisées, tels que le PET, le papier/carton, le verre, les différents plastiques, etc. Ces derniers sont ensuite acheminés en déchetterie pour prendre place dans ligne de recyclage cantonale et nationale.

Une sensibilisation est faite à l'ensemble du personnel sur la gestion des déchets, par oral ainsi que par l'affichage de la méthode des 4R, méthode simple pour assurer une gestion simple des déchets :

Réduire le volume de déchets produits

Réutiliser les matériaux de rebut, si possible

Recycler les matériaux qui ne peuvent être réutilisés

Revaloriser les matériaux ou l'énergie

Un exemple de réduction de consommation énergétique est la mise en place d'une nouvelle chaudière à pellets de bois en lieu et place du gaz ainsi qu'un contrôle plus précis de la température des différents locaux de travail.

Pro Plating s'engage également à conduire une évaluation des risques environnementaux potentiels que nous pourrions causer et de les traiter selon le canevas « Planifier – Faire – Vérifier – Agir ». Ces risques sont enregistrés dans le registre des impacts (risques) environnementaux.

ODD n° 9 – industrie, innovation et infrastructure

Depuis toujours, nous prenons soin à mettre en place des solutions de travail et des infrastructures durables et modernisons au fur et à mesure nos installations, en fonction des innovations et des nouvelles opportunités présentes grâce à la recherche et développement des acteurs principaux de notre marché.

En complément, Pro Plating suit l'évolution des outils de travail de galvanoplastie et si ces derniers correspondent à nos besoins, tout en apportant une innovation ou un mieux pour la durabilité de nos installations, alors nous analysons sur le sujet et si tous les voyants sont au vert, nous nous les procurons.

Pour exemple, tous nos éclairages, de l'atelier aux bureaux, sont en LED et contribuent à une diminution de notre consommation électrique globale.

Cette politique RJC s'applique à l'ensemble des collaborateurs Pro Plating SA ainsi qu'à nos partenaires commerciaux, en aval et en amont de notre société, selon les critères RJC.

Cette politique d'entreprise ainsi que les différentes politiques, procédures, rapport et registres relatifs au RJC seront revu annuellement et modifiées ou mises à jour selon les besoins de Pro Plating et l'évolution afin de répondre au mieux à notre entreprise.